Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213501620-20251204-2025_09_116-DE

# VILLE DE LOUVIGNE DU DÉSERT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## REUNION DU 4 DECEMBRE 2025

République Française
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers :** en exercice 23 **présents :** 15 **votants** : 21
**représentés :** 6

**Date de convocation** : 27 novembre 2025
L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.
**Etaient présents :** M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.
**Absentes :** Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle.
**Absents excusés :** Mme. LEE Isabelle ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. LEBANSAIS Rémy ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme AUSSANT Angélique ; M. COUASNON Michel ;
**Pouvoirs :** M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;
Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;
M. LEBANSAIS Rémy donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud ;
Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;
M. COUASNON Michel donne pouvoir à M. VEZIE François.
Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre.
**Secrétaire de séance :** Mme KERGOAT Morgane.

### 2025-09-116 - LA JUSTAIS - ÉCHANGE DE PORTIONS DE CHEMIN ENTRE MONSIEUR FRETAY ÉRIC ET LA COMMUNE

**RAPPORTEUR :** JP. GUERIN

**EXPOSE**
Monsieur FRETAY ERIC a sollicité auprès de la Commune de Louvigné-du-Désert la possibilité d'un échange de portions de chemin situées au lieu-dit LA JUSTAIS, à Louvigné-Du-Désert.
Sont concernées :

- la parcelle section E n° 593, appartenant à Monsieur FRETAY ERIC, d'une superficie de 447 m² ;
- les parcelles section E n° 456 et 458, appartenant à la Commune, d'une superficie de 6 m² et 25 m² ;
- ainsi que l'acquisition d'une portion de chemin située entre les parcelles section E n° 779, 40 et 714, d'une superficie de 230,94 m².

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213501620-20251204-2025_09_116-DE

**PROPOSITION** :
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique réglementaire.

**DECISION**
Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 4 décembre 2025
Pour extrait conforme
Le Maire
JP. OGER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*